

EPI RA

Équipier de première
Intervention en
réalité augmentée



Sécurité
Incendie

Chaque année, on compte plus de 250 000 interventions des sapeurs-pompiers pour des incendies. Que cela soit dans le monde du travail ou bien à titre domestique, les incendies ont des conséquences parfois désastreuses : perte de l'outil de travail, perte de logement, pollution environnementale, personnes intoxiquées...

La plupart des modèles de reconstitution d'incendie montrent qu'en moins de 5 min, un simple départ de feu peut devenir un véritable brasier.

Il est donc primordial d'être formé afin adopter une conduite à tenir sûre et efficace permettant ainsi de maîtriser tout départ de feu, de mettre en sécurité les occupants et de préserver son outil de travail.



#1 QUE VEUT DIRE EPI ?

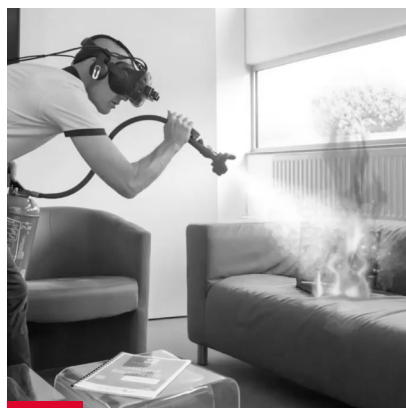
EPI signifie Équipier de Première Intervention, autrement dit, devenir le premier maillon de la chaîne des secours en matière d'incendie.

#2 QUI EST CONCERNÉ ?

Cette formation s'adresse à tous les salariés ; tous peuvent être témoins d'un départ d'incendie et devenir le premier maillon de la chaîne de secours. Chacun est responsable de sa sécurité, de celle des autres et de son environnement.

La sécurité est l'affaire de tous ! (Art L4122-1 du Code du Travail)

Elle s'adresse aussi aux entreprises sensibles aux nouvelles méthodes de formation et aux nouvelles technologies. Elle s'adresse aussi aux entreprises qui veulent apporter de la nouveauté dans leur catalogue de formations.



#3 QUELS SONT LES RÔLES D'UN ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ?

Le rôle d'un EPI dépend de l'organisation des secours de votre entreprise. Toutefois, le code du travail prévoit à minima qu'il soit capable :

- > De reconnaître le signal sonore d'évacuation
- > De manipuler les moyens de premier secours (extincteur...)
- > D'effectuer les diverses manœuvres nécessaires (déclenchement de l'alarme, évacuation...)

#4 QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ?

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-28 (CODE DU TRAVAIL)

Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-39 (CODE DU TRAVAIL)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois [...].

La consigne s'applique dans les établissements où sont réunis habituellement plus de 50 personnes, ou dans lesquels des produits inflammables sont utilisés ou entreposés quel que soit l'effectif.





#5 LA SOLUTION RÉALITÉ AUGMENTÉE Si2P

Nous utilisons des stratégies pédagogiques qui favorisent une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation.

Nous avons toujours eu à cœur de proposer à nos stagiaires des solutions les plus immersives possibles. C'est pourquoi aujourd'hui Si2P vous propose de vous former à la manipulation d'extincteurs à l'aide de la réalité augmentée.

Pour faire simple, la réalité augmentée permet d'améliorer la perception du monde qui nous entoure en nous facilitant son interaction avec celui-ci, à l'aide d'un smartphone ou de lunettes par exemples. C'est une interface virtuelle qui vient se superposer au monde réel pour y apporter des informations complémentaires. La technologie des systèmes de réalité augmentée enrichissent le monde réel avec des éléments synthétiques.

La réalité augmentée fonctionne grâce à un terminal qui filme le monde réel pour y incruster directement des objets virtuels, des animations, du texte, des données chiffrées, du son... L'utilisateur est placé au cœur d'un environnement virtuel en 3D avec lequel il est possible d'interagir.

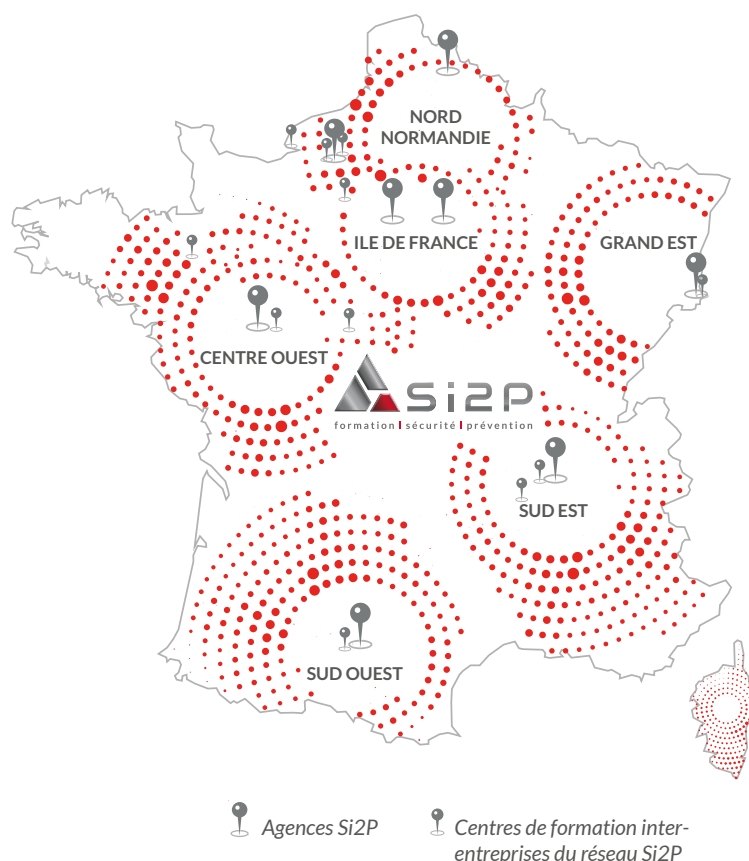
La synchronisation du monde réel et des informations virtuelles se fait à partir de la géolocalisation qui situe l'utilisateur et adapte l'affichage à ses mouvements.

Innovation majeure pour la pédagogie, la réalité augmentée en formation accroît non seulement les capacités d'immersion complète dans un environnement reproduit ou imagé mais elle apporte de nombreux avantages à l'entreprise et à l'apprenant.

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir la vidéo de présentation EPI RA

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.

LE RÉSEAU Si2P



NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34